



26 septembre 2014

FORMATION DE TRANSITION SUR LA MODERNISATION RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIVE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

MODULE 2a : DÉTERMINATION DE LA QUALITÉ ET DE LA COMPLEXITÉ DES COMPOSANTES ET ÉTABLISSEMENT DE L'ÂGE APPARENT : CAS PRATIQUES

Clientèle visée

Toute personne œuvrant déjà à la confection et à la tenue à jour de rôles d'évaluation foncière, à titre professionnel ou technique. Bien qu'il ne constitue pas un préalable, il est fortement recommandé d'avoir d'abord assisté au Module 2 (Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles) de ce programme de formation de transition.

Objectifs du cours

Après avoir complété le module 2a, le participant devrait, conformément aux consignes énoncées à l'édition modernisée du Manuel d'évaluation foncière du Québec :

- Être en mesure de déterminer le degré de qualité et de complexité des composantes de tout bâtiment résidentiel de 5 logements ou moins;
- Avoir acquis les connaissances lui permettant de déterminer systématiquement la classe de ce type de bâtiments;
- Avoir acquis les connaissances lui permettant d'établir systématiquement l'âge apparent de ce type de bâtiments;

Formateurs

Mme Marie-Hélène Cadrin, É.A. et M. Louis Garant, É.A.

Évaluatrice agréée depuis 2007, Marie-Hélène Cadrin œuvre dans le domaine de l'évaluation municipale depuis une douzaine d'années. Associée chez Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc., elle est signataire pour la MRC Memphrémagog et responsable des mises à jour et équilibrations pour plusieurs autres municipalités dans la région de l'Estrie. Elle a aussi participé à la modernisation de la municipalité d'Ogden dont le rôle d'évaluation a été déposé en septembre 2011. Mme Cadrin est présidente de l'Association des Évaluateurs Municipaux du Québec (AEMQ) et s'implique dans divers comités, notamment à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec ainsi qu'à l'AEMQ.

M. Louis Garant est évaluateur conseil et associé au sein d'Aviso Groupe Conseil Inc. Évaluateur agréé depuis 1994, il œuvre en évaluation municipale depuis 14 ans. Il représente plusieurs villes du Québec, tant lors de la confection que lors de la défense de rôles d'évaluation pour différentes catégories d'immeubles commerciaux, tels : centres commerciaux d'importance, méga centres et immeubles de grande surface, etc. M. Garant œuvre aussi au niveau de l'évaluation résidentielle de masse et il a été fortement impliqué dans le processus de modernisation des dossiers résidentiels de la Ville de Rouyn-Noranda qui s'est concrétisé à l'automne 2011. Il collabore aussi régulièrement au développement d'outils informatiques d'évaluation municipale et représente l'AEMQ au sein de divers comités.



Cadre pédagogique

Présentation magistrale assistée de diapositives Powerpoint. Utilisation d'un cahier didactique abondamment illustré. Échanges avec les participants favorisant une compréhension immédiate des concepts.

Contenu

1. Précisions concernant certains renseignements descriptifs au bâtiment résidentiel
2. Repères de détermination de la qualité et de la complexité des composantes résidentielles
3. Détermination systématique de la classe
4. Établissement de l'âge apparent
5. Cas pratiques

Date, lieu et horaire

Ce cours d'une journée (7 heures) sera présenté, si le **nombre d'inscriptions est suffisant**, le 26 septembre 2014, à Longueuil (salle à confirmer; veuillez consulter la liste des inscrits, qui l'indiquera). L'horaire prévu est le suivant : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h.

Coût d'inscription

Le coût d'inscription est de 250\$ (287,43\$ avec taxes) pour les membres ou stagiaires de l'Ordre et les membres en règle de l'AEMQ et de l'ATEFQ. Il est de 315\$ (362,17\$ avec taxes) pour les personnes qui ne sont pas membres d'une de ces trois organisations.

Les frais d'inscription comprennent la journée de cours et le document de référence qui sera distribué sur place. Ces frais sont des dépenses admissibles en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (article 6, alinéa 3). Ils sont également déductibles d'impôt puisque l'Ordre est reconnu comme institution d'enseignement.

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au **12 septembre 2014**. L'inscription se fait en ligne pour les membres. Les personnes qui **ne sont pas membres** de l'OEAQ doivent utiliser le formulaire qui se trouve sur le site de l'Ordre pour s'inscrire.

→ Pour vérifier que vous avez obtenu une place à un cours du PFC, vous devez vous rendre dans la section des membres du site de l'Ordre, accessible à tous actuellement, sous l'onglet *Programme de formation continue* et cliquer sur la Liste des inscrits apparaissant sous le nom du cours (visible quand la date limite d'inscription est atteinte ou que le cours est complet).

Reconnaissance (RFCO)

Le nombre d'heures de formation reconnues aux fins de l'application du RFCO est de **7** heures.

Politique relative aux frais d'inscription

Les frais d'inscription sont dus à partir du moment de l'inscription. Des frais administratifs correspondant à 10% des frais d'inscription sont retenus en cas d'annulation d'une inscription. **Aucun remboursement** ne sera effectué pour l'annulation d'une inscription dans les quatre jours ouvrables précédant la tenue de l'activité ou pour une absence à ladite activité. **Aucune substitution n'est permise** (la personne qui se présente au cours doit être celle qui est inscrite).

Veuillez noter qu'en cas d'annulation d'un cours par l'Ordre, celui-ci ne peut être tenu responsable des frais de réservation encourus par le participant (transport, hébergement, etc.).